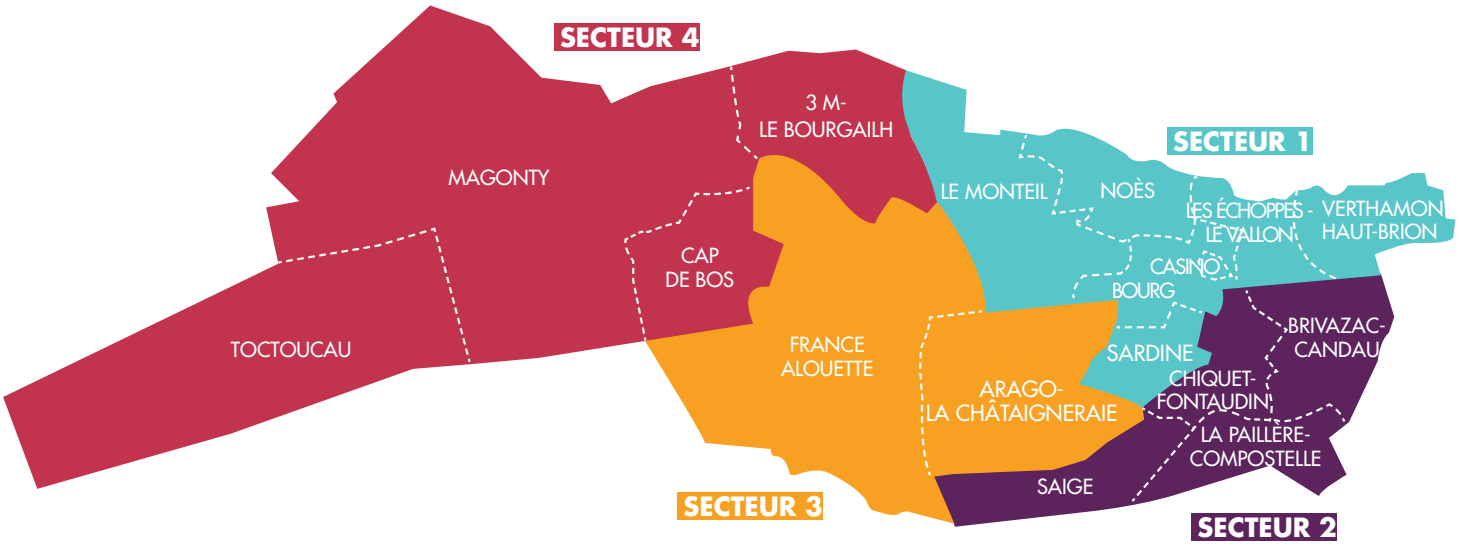


RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015

VILLE DE PESSAC

PESSAC, C'EST

- la 3e ville de Gironde en terme d'habitants
- 61 760 habitants (au 1er janvier 2016)
- 3 882 ha de superficie
- 1 123 ha de zones naturelles
- 17 quartiers, répartis au sein de 4 secteurs
- 76 051 103 € de budget en 2015
- 960 agents permanents en 2015



SECTEUR 1
Verthamon Haut-Brion, Les Échoppes-Le Vallon, Casino, Bourg, Noès, Sardine et Le Monteil

SECTEUR 2
Brivazac-Candau, La Paillère-Compostelle, Chiquet-Fontaudin et Saige

SECTEUR 3
Arago-La Châtaigneraie et France Alouette

SECTEUR 4
3M-Le Bourgailh, Cap de Bos, Magonty et Toctoucau

OÙ VONT LES DÉPENSES ?

Répartition des dépenses (fonctionnement et investissement cumulés) pour 100 €


SPORT, JEUNESSE : 19 €


ENSEIGNEMENT, FORMATION : 36 €


CULTURE : 11 €


POLICE MUNICPALE, SÉCURITÉ : 1 €


ESPACES PUBLICS, ESPACES VERTS, PROPRETÉ : 17 €


PETITE ENFANCE, SENIORS, SOCIAL, LOGEMENT, SANTÉ, FAMILLE : 13 €


DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : 3 €

édito

« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs ».

Cette déclaration du Président de la République, Jacques Chirac, prononcée en décembre 2002 lors du sommet mondial du développement durable organisé par les Nations unies à Johannesburg, était un signal d'alarme adressé au monde entier. Treize ans plus tard, ce message résonnait encore dans l'esprit des chefs d'État présents à Paris en décembre 2015 pour la COP21. L'accord de Paris signé à l'issue de cette conférence mondiale sur le changement climatique est une victoire historique pour les générations actuelles et futures, qui doit désormais devenir réalité. Cette réalité peut prendre sens si l'action locale est pionnière et à l'avant-garde des actions pour préserver notre environnement.

À Pessac, nous nous mobilisons quotidiennement pour que le concept de développement durable ne reste pas une notion théorique et abstraite mais se transforme en un processus opérationnel et réalisable. Les acteurs institutionnels, sociaux, associatifs et économiques sont mobilisés au travers de quelques instances participatives, dont le Conseil économique social et environnemental local, pour formuler des propositions pragmatiques et efficaces. Avec l'opération "1 jour, 1 arbre", nous avons planté plus de 1000 arbres en deux ans afin que Pessac soit l'un des poumons verts de la métropole. Enfin, l'élaboration du contrat de Ville, dédié aux quartiers référencés « politique de la ville » a permis de placer les habitants au cœur du dispositif en favorisant la participation, le dialogue et l'initiative citoyenne.

Notre engagement a récemment été salué par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en nous déclarant « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », ce qui nous a permis d'obtenir un appui financier de 321 275 € pour soutenir les projets contribuant à la baisse de la consommation d'énergie sur notre commune.

Il nous reste encore beaucoup à faire pour relever les cinq défis que nous avons définis en faveur de la solidarité, du climat, de la biodiversité, de l'épanouissement et d'une consommation responsable. C'est tout l'enjeu du 3e plan d'actions développement durable 2016-2020 que nous pourrons mettre en œuvre, ensemble.

Franck Raynal,
maire de Pessac,
vice-président de
Bordeaux Métropole

Jérémie Landreau,
adjoint au Maire délégué
à l'environnement,
au développement durable
et à la participation

sommaire

P. 5 **La démarche développement durable à Pessac**

p. 6 > **Le rapport développement durable**

p. 7 > **Les enjeux**

p. 7 > **Les principes méthodologiques de développement durable**
Avec un zoom sur la participation :
- Création du cesel
- Création des mairies de proximité

p. 8
p. 9
p. 10 > **Vers un 3e plan d'actions développement durable 2016-2020,** articulé avec Bordeaux Métropole

P. 11 **Contribution pessacaise aux enjeux du développement durable**

p. 12 > **Finalité 1 : solidarité**
Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires

p. 16 > **Finalité 2 : climat**
Lutter contre le changement climatique

p. 20 > **Finalité 3 : biodiversité**
Préserver la biodiversité, les ressources, les milieux naturels et agricoles et protéger la ressource en eau

p. 24 > **Finalité 4 : épanouissement**
Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

p. 28 > **Finalité 5 : consommation responsable**
Favoriser des modes de production et de consommation responsables

P. 32 **Annexes**
Tableaux des indicateurs de développement durable

Réalisation : *Mission Agenda 21 et direction de la Communication, en partenariat avec les différents services municipaux.*
Mise en page en impression : Imprimerie municipale.
Photos © Ville de Pessac / N. Ernult / S. Monserrant / Fotolia.
Édité le 12 février 2016 et présenté au Conseil municipal du 15 février 2016

LA DÉMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE À PESSAC

Le rapport développement durable

Le rapport développement durable est un rendez-vous annuel répondant aux obligations posées par la loi du 12 juillet 2010, issue du Grenelle de l'Environnement et demandant aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par cette collectivité sur son territoire, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes. Ce rapport a été bâti selon le cadre de référence national des Agendas 21, établi par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

- un plan d'actions concret qui s'appuie sur 5 finalités : lutter contre le changement climatique ; préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ; renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre territoire et générations ; contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains ; évoluer vers des modes de production et de consommation responsables
- une démarche établie selon 5 principes : participation de tous les acteurs ; transversalité des approches (analyse croisée des impacts sociaux, environnementaux et économiques des projets) ; organisation adaptée du pilotage (partenariats et travail en réseau) ; évaluation continue de la démarche et des actions ; amélioration continue des projets (démarche qualité)

Il contribue à mettre en lumière l'action menée sur le territoire de Pessac en matière de développement durable et présente, pour chaque finalité du développement durable, un court exposé de la situation et une valorisation d'actions phares menées sur l'année 2014-2015. Il convient de considérer cette présentation non pas comme un aboutissement mais comme une étape dans le processus d'amélioration continue vers un territoire écologiquement soutenable. En matière de développement durable et dans un contexte national et global en mouvement, les progrès sont souvent difficiles à mesurer tant ils demandent d'adaptations de la collectivité, d'expertises et de regards croisés, de mobilisation de tous les habitants, partenaires et parties prenantes.

Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité au cours du débat d'orientation budgétaire, permettant ainsi de favoriser une prise de décision éclairée. Synthétique, il ne donne à voir qu'une quinzaine d'actions. Plusieurs grands projets ou démarches engagés et une multitude d'acteurs et partenaires n'ont pu être cités. Ainsi, n'ont pu être détaillés à leur juste valeur le travail en réseau, la mobilisation citoyenne, l'engagement bénévole des habitants et acteurs ou encore les partenariats riches et variés initiés, faisant l'objet d'une communication par ailleurs.

Les enjeux

Lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, la France a adopté, comme 177 autres pays, un programme d'actions pour le 21e siècle : « l'Agenda 21 » comprenant quarante chapitres et formule des recommandations en matière de pauvreté, de santé, de logement, de pollution de l'air, de désertification, de gestion des mers, montagnes et forêts, de gestion des ressources et de gestion des déchets.
Le chapitre 28 de ce document intéresse tout particulièrement Pessac car il affirme le rôle essentiel que les collectivités territoriales doivent jouer en matière de développement durable. Le développement durable est *« un développement qui satisfait les besoins des générations présentes, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre ceux des générations futures »* (Rapport Brundtland 1987)

Parler de développement durable au niveau local, c'est notamment parler d'une qualité de nos modes de vie. Ainsi, la Ville de Pessac souhaite poser les bases d'un nouveau cadre de développement durable qui se conclura par la réalisation d'un plan d'actions d'ici la fin de l'année 2016 / début 2017, dont les principes fondamentaux sont :

- **appliquer un plan d'actions concret** contribuant aux objectifs du projet de territoire, transversal et ambitieux
- **s'appuyer largement sur les habitants des quartiers** et secteurs de Pessac pour un meilleur essaimage des actions
- **créer les conditions nécessaires aux partenariats** entre les différentes collectivités et les acteurs du territoire
- **donner une lisibilité claire aux actions engagées** par la Ville et ses partenaires dans le cadre du rapport annuel

Les principes méthodologiques de développement durable

Les retours d'expérience montrent que la réussite d'un projet de développement durable territorial tient au respect de quelques éléments déterminants[1] :
• la participation des acteurs du territoire dès l'amont du projet et tout au long de sa mise en œuvre
• la transversalité des approches qui s'exprime notamment dans le décloisonnement des cultures et des méthodes de travail
• l'organisation du pilotage, qui doit tenir compte de l'articulation des niveaux de territoires et du principe de subsidiarité ou encore l'évaluation, qui doit être partagée et pensée dès l'amont du projet
• la mise en place d'une stratégie d'amélioration continue, qui fixe des objectifs précis et mesurables à atteindre, avec pour point de mire les finalités du développement durable
Le développement durable correspond donc avant tout à un processus ; véritable changement culturel, il implique, au sein de la collectivité, de nouvelles méthodes de travail, plus collectives, plus transversales et la mise en place d'une nouvelle organisation qui rendent possibles la coproduction, la mise en œuvre et l'évolution, au cours du temps, d'une stratégie d'amélioration continue.

Pour aller plus loin et innover dans la mobilisation des publics traditionnellement éloignés, la Ville de Pessac a ainsi élaboré un plan de participation adapté à chaque étape de la démarche Agenda 21 : diagnostic et 1er plan d'actions, évaluation, co-production du 2e plan d'actions. Les deux derniers plans d'actions ont permis la mise en place de démarches innovantes et la création d'outils variés adaptés aux sujets mais aussi aux objectifs de participation et aux publics visés, comme par exemple : agoras des projets durables, forums publics, kit de concertation, enquêtes, café futuriste citoyen « Rêvons ensemble Pessac en 2030 », votation citoyenne, mur d'expression citoyenne en ligne, débat mouvant, speed dating développement durable avec les élus… Tous ces temps forts ont permis la collecte d'un certain nombre d'idées d'actions et la participation active de toutes les parties prenantes : agents, élus, acteurs locaux, habitants. Cette mobilisation citoyenne a été facilitée par le C2D, instance de participation au développement durable mise en place de 2010 à 2014. Son successeur, le CESEL Pessac, de par sa composition, a permis de renouveler la participation citoyenne aux enjeux du développement durable.

[1] Source : cadre de référence des projets territoriaux du développement durable du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

COUP DE PROJECTEUR SUR LA PARTICIPATION

La concertation permet l'élaboration des projets de développement durable et la réalisation d'équipements par la Ville, en adéquation avec les préoccupations et les besoins des citoyens.



CHIFFRES CLÉS

>40 membres-citoyens

>187 candidatures reçues

>8 réunions lors du dernier semestre 2015

Le CESEL : une nouvelle instance de participation

La Ville de Pessac fait figure d'exception en ayant créé, en février 2015, son Conseil économique, social et environnemental local (CESEL), successeur du Conseil de développement durable (C2D). La municipalité a souhaité rendre accessible ce type d'instance à tous les Pessacais, notamment aux jeunes et aux acteurs économiques.

Cette nouvelle instance de participation indépendante a pour mission de proposer sur saisine et auto-saisine, au moins une proposition de délibération par an au Conseil municipal dans le domaine du développement durable. En 2015, le CESEL a lancé une réflexion sur le gaspillage/déchets et l'information aux Pessacais.



CHIFFRES CLÉS

> 1 mairie de proximité dans chacun des **4** secteurs de la ville

> 700 visiteurs de septembre à décembre 2015

Les mairies de proximité : la démocratie locale évolue

À son arrivée en 2014, l'équipe municipale a souhaité faire évoluer la démocratie locale en nommant 4 adjoints de secteur et en créant des mairies dites de proximité sur chacun des secteurs de la ville.
Ouvertes le 1er juin 2015, les mairies de proximité répondent non seulement à la volonté affirmée d'associer les habitants à la gestion de leur ville, mais également à la demande des habitants d'être mieux informés, de participer et d'intervenir dans la vie locale.

Dans les 4 mairies de proximité, les Pessacais ont ainsi accès aux démarches administratives de 1er niveau : formalités carte d'identité et passeport, rendez-vous direct avec l'élu de secteur, inscription pour le ramassage des déchets verts à domicile, etc.
Cette nouvelle offre de proximité et de démocratie locale permet de limiter les déplacements intra-communaux en direction de l'Hôtel de Ville, en étant au plus proche des habitants.

Vers un 3e plan d'actions développement durable 2016-2020, articulé avec Bordeaux Métropole

La Ville de Pessac s'est engagée dans la démarche en juin 2005. Ces dix années ont débouché sur un certain nombre de réalisations, posant des cadres en affirmant une méthodologie : élaboration de deux plans d'actions Agenda 21, rédaction d'un contrat d'objectifs partenarial « Pessac, territoire durable 2020 » fixant la feuille de route à moyen-long terme sur les 5 finalités du développement durable.

Pour faire suite au bilan des actions réalisé fin 2014 et synthétisé dans le 4e rapport développement durable, une évaluation de l'impact de la démarche Agenda 21 au regard des enjeux globaux sera menée début 2016. Cette évaluation donnera lieu à une réflexion poussée sur la nouvelle stratégie pour la période 2016-2020. Elle s'engagera en lien, en articulation et en complémentarité avec celle menée actuellement par Bordeaux Métropole, compétente sur plusieurs enjeux de développement durable (mobilité, énergie, déchets, etc.).

Pour la Ville, l'intérêt réside à la fois dans le résultat attendu - une feuille de route structurée et lisible - que dans le processus d'élaboration qui permet le partage et la co-construction avec les acteurs du territoire. Il s'agira de rendre compte, transformer, innover pour une société soutenable et savoir ré-inventer une action publique pertinente et responsable, en renouvelant « la fabrique des politiques publiques ».

Les premières orientations de la nouvelle équipe municipale sont de réaliser, avec les parties prenantes (notamment avec son CESEL), un Agenda 21 pratique, concret et restreint, qui s'inscrit dans la dynamique des « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

> La Ville de Pessac a été déclarée territoire lauréat distinguant, au plan national, 212 territoires lauréats TEPCV, sur 528 territoires qui avaient exprimé le souhait de s'engager dans la mutation énergétique et économique.

> Avec l'objectif de ne pas superposer des stratégies, Pessac fait partie d'un «territoire regroupé» qui associe la Ville de Bordeaux ainsi que Bordeaux Métropole.

> Pour Pessac, une convention en date du 8 juillet 2015 a été signée, lançant ainsi la première vague de subventions. Celle-ci permet à Pessac d'obtenir un appui financier de 321 375 € afin de soutenir des projets qui contribuent à la baisse de la consommation d'énergie sur le territoire, la production d'énergies renouvelables et à la mobilisation citoyenne.

Cette redéfinition de la politique développement durable de Pessac, dans le cadre d'un accompagnement à maîtrise d'ouvrage en 2016, permettra de disposer d'une vision prospective à l'horizon 2030-2050. Pessac développera des projets en faveur de la transition écologique par l'intermédiaire de l'économie nouvelle : sobre, circulaire et collaborative.

CONTRIBUTION PESSACAISE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Finalité solidarité 1

> *Notre défi commun : renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires*

Dans le monde, la persistance de la pauvreté et l'aggravation de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, y compris dans les économies avancées, montrent bien que le développement n'induit pas nécessairement le progrès social.
En France, les inégalités entre hommes et femmes, l'augmentation des tensions sociales, les inégalités sociales et économiques entre territoires - liées à de nombreux facteurs tels que la situation géographique, les ressources naturelles, le capital humain, l'environnement et le patrimoine, etc. - s'accroissent aujourd'hui dans un contexte de crise internationale. Ainsi, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Il s'agit de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires, afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, des générations futures, ou encore des territoires voisins ou lointains.
Afin de développer et conforter les liens intergénérationnels et liens entre les quartiers de la ville, Pessac a souhaité faire de la solidarité et l'action sociale l'une des priorités de la mandature. Parce que la ville de demain sera multifonctionnelle, Pessac fait du maillage de son territoire un pilier de sa politique de solidarité. Elle s'appuie pour cela sur le sport, la culture et les loisirs pour renforcer les liens sociaux.

À PESSAC…

- Des besoins en logements de qualité, accessibles à tous, avec un parc de 27 356 logements en 2012. Pessac compte 29% de logements sociaux au 1er janvier 2012
- 6 570 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2011 (soit un taux de pauvreté de 12%)(1)
- 7% des ménages pessacais sont concernés par le phénomène de précarité énergétique(2)
- Un taux de chômage de 8,6% en 2012(3) : une situation de l'emploi préoccupante, notamment chez les personnes vulnérables
- Une population jeune plus importante à Pessac qu'en moyenne régionale, mais une tendance au vieillissement de la population à anticiper

(1) Étude nationale du COMPAS réalisée en 2015 - (2) Chiffre 2011 / Est en précarité énergétique « une personne qui éprouve dans son logement des difficultés à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat » - (3) RPP INSEE

COUP DE PROJECTEUR SUR...



CHIFFRES CLÉS

- > **2** étapes d'évaluation des dispositifs précédents et de réflexion à l'échelle de la Métropole
- > **5** groupes de travail réunis **2** fois, avec **27** personnes en moyenne pour chaque réunion
- > **3** réunions publiques de quartier autour des Conseils citoyens[1], avec **60** à **120** habitants en moyenne par réunion

Le contrat de Ville et la démarche d'élaboration de la convention territoriale de Pessac

En 2014, le Parlement a voté la réforme de la politique de la Ville. Si ses grandes orientations ont été fixées par l'État, chaque Métropole est invitée à rédiger son propre contrat de Ville pour la période 2015-2020. Bordeaux Métropole est ainsi chargée d'assurer le pilotage de cette politique dans douze communes de son territoire, tenant compte à la fois des enjeux de développement économique durable, de développement urbain et de cohésion sociale. Au niveau communal, la Ville de Pessac a pour mission d'en préciser la mise en œuvre dans le cadre d'une convention territoriale. Deux quartiers sont concernés à Pessac : Saige et Arago-Châtaigneraie, auxquels s'ajoute le quartier du Haut-Livrac restant en « veille ». Le travail avec Mérignac sur les copropriétés du Burck s'inscrit également dans cette convention.

Afin d'élaborer la convention territoriale, la Ville de Pessac a largement concerté les acteurs, habitants, élus et services municipaux, de mars à juin 2015, via notamment la mise en place de cinq groupes de travail, autour des piliers du contrat de Ville métropolitain :

- **la cohésion sociale et l'éducation**
- **la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations,** l'égalité homme/femme et l'accès aux droits
- **la cohésion sociale et la citoyenneté,** les valeurs républicaines, la participation des habitants, l'image et la mémoire des quartiers
- **la développement de l'activité économique** et de l'emploi
- **le cadre de vie** et renouvellement urbain

Soumis au vote du Conseil municipal du 9 juillet 2015, le contrat de Ville et la convention territoriale ont été adoptés. Depuis, l'ensemble des services de la Ville de Pessac et des partenaires oeuvrent pour en appliquer les dispositions. En 2016, par exemple, seront mis en place les Conseils citoyens[1], la démarche de lutte contre les discriminations ou encore des études préalables au renouvellement urbain de Saige.

[1] Les Conseils citoyens sont une nouvelle instance de démocratie participative mise en place dans les quartiers politique de la Ville, permettant d'associer les habitants aux décisions publiques et à la vie de leur quartier



CHIFFRES CLÉS

> **238** personnes ont participé aux **4** après-midi festifs organisés par la Ville

> **8** réunions et **8** ateliers de prévention ont été organisés, regroupant respectivement **242** et **76** participants

Les après-midi festifs de lutte contre l'isolement dans les quartiers

L'isolement reste par définition invisible mais peut se caractériser par l'absence de relations sociales significatives ou être simplement lié à un sentiment de solitude ressenti par la personne.
L'enquête «Les solitudes en France en 2010» de la Fondation de France montre que les risques d'isolement sont aggravés par le grand âge, la perte d'autonomie et la précarité. L'isolement, quelle qu'en soit la cause, peut conduire à des prises en charge tardives et donc plus complexes en termes d'accompagnement et de résultats.

Pour renforcer l'ensemble de ses actions déjà menées, la Ville de Pessac a, dès le printemps 2015, favorisé la proximité, organisant des temps festifs au sein des quatre secteurs de la ville. Ces rendez-vous ont permis aux équipes de présenter le programme d'actions proposé dans chacun des secteurs (le «parcours de prévention santé») mais aussi de rappeler les services de maintien à domicile, dispensés par le CCAS. En 2016, ces mêmes actions seront reconduites.



CHIFFRES CLÉS

> Une **dizaine** d'agents municipaux et une dizaine de jeunes de l'IME de l'Alouette, accompagnés de **2** éducateurs, ont réalisé des fresques murales

> Depuis 2011, **83** agents municipaux ont été bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ou assimilés aidés et accompagnés, **12** ont été reclassés et **415** formés ou sensibilisés

> **460 000€** d'aides accordées à la Ville sur **3** ans par le FIPHFP

La politique municipale d'accompagnement des personnes en situation de handicap

Avec parmi ses agents plus de 6% de travailleurs en situation de handicap, la Ville de Pessac satisfait à ses obligations légales. Pour aller plus loin, la Ville bénéficie depuis 2011 d'un conventionnement avec le FIPHFP (Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)[1] pour la mise en place d'un plan d'actions sur trois ans, commun avec le CCAS, facilitant l'ouverture sur le handicap, le maintien dans l'emploi et le recrutement.

En 2015, la Ville a mis en place deux nouvelles actions :
- la réalisation d'une plaquette d'information et de sensibilisation, adressée à tous les agents de la Ville
- la création d'un événement annuel, avec la culture pour thème cette année. Ce rendez-vous a permis la collaboration d'agents municipaux et de jeunes de l'Institut médico-éducatif de l'Alouette, pour habiller de peintures les trois étages de l'immeuble de la DRH.

[1] Établissement public géré par la Caisse des dépôts

MAIS AUSSI...

> *ÉLABORATION D'UN FOCUS LOGEMENT dans le cadre de l'ABS (Analyse des besoins sociaux), avec les partenaires concernés (bailleurs sociaux notamment), la poursuite des projets de solidarité écologique et de rénovation durable des quartiers inscrits au Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)*

> *PARTAGE AVEC LES PARTENAIRES du diagnostic de caractérisation de la précarité énergétique à Pessac*

> *ACCÈS AU HAUT DÉBIT SUR TOUT LE TERRITOIRE. En lien avec Bordeaux Métropole et la Ville, l'opérateur Orange créé le réseau et poursuit son calendrier de déploiement. À Pessac, tous les quartiers seront concernés d'ici 2018*

> *OPÉRATIONS « PLAN LOCAL DE L'HABITAT » ET « 50 000 LOGEMENTS ». Dans le cadre de ces deux dispositifs, les décisions prises par la Ville de Pessac visent à maintenir son taux de logements sociaux de 29% (soit 4 points supérieurs à l'obligation nationale) dans les nouvelles opérations d'aménagement, principalement autour des axes de transports collectifs*

> *ADOPTION DE L'ADAP (Agenda d'accessibilité programmée) en conseil municipal, prévoyant une enveloppe de travaux annuels de 500 000 € pendant 9 ans (mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap des bâtiments et espaces publics)*

> *Mission d'employeur social et d'aide à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et des jeunes, assurée par la Ville de Pessac avec en 2015, 8 contrats d'accompagnement à l'emploi et 7 emplois d'avenir*

ET DEMAIN ?

Nouveaux enjeux et perspectives en matière de solidarité :

> *ANIMER LA MISE EN SYNERGIE DES PARTENAIRES pour une politique sociale de rénovation durable de l'habitat, développer la lisibilité et mettre en cohérence des dispositifs d'aide aux propriétaires et locataires modestes (PIG, programme Habiter mieux...), en lien avec la Métropole*

> *CONTRIBUER AU DROIT AU LOGEMENT DURABLE POUR TOUS, dans une logique de parcours résidentiel et de mixité sociale et encourager l'élaboration d'une politique foncière métropolitaine*

> *POURSUIVRE LA LUTTE CONTRE TOUTES LES PRÉCARITÉS (énergétiques, alimentaires, mobilités...) et renforcer la prévention ; promouvoir le développement social local et les solutions locales alternatives renforçant les solidarités de proximité (économie collaborative, jardins partagés, épicerie solidaire)*

> *RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI, la coordination des acteurs et des dispositifs d'insertion ; développer l'économie sociale et solidaire et la lisibilité sur les emplois « verts »*



Finalité 2 climat

> *Notre défi commun : lutter contre le changement climatique et préserver la qualité de l'air*

Le changement climatique est une réalité reconnue aujourd'hui par l'ensemble de la communauté internationale. Au rythme actuel, les rejets de gaz à effet de serre (GES) devraient croître de 43 % d'ici à 2030. Les scientifiques du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat) annoncent une accumulation de GES dans l'atmosphère qui entraînera un réchauffement de 2°C à 6°C de la température moyenne. Le dérèglement climatique représente donc l'un des défis majeurs du XXIe siècle. Il est indispensable de stabiliser les concentrations atmosphériques de GES et donc de réduire drastiquement nos émissions. Cette stratégie devra inclure « la sortie à long terme des énergies fossiles ». La lutte contre le changement climatique nécessite donc des modifications profondes des pratiques individuelles et collectives afin d'améliorer significativement le bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Du 30 novembre au 12 décembre dernier, la France a accueilli plus de 40 000 personnes venues du monde entier participer à la COP21 pour aboutir à un nouvel accord international sur le climat. Elle a réuni 196 parties prenantes pour réfléchir, évaluer et faire respecter les objectifs de lutte contre le changement climatique. Le rendez-vous à Paris s'est achevé par un accord universel pour le climat : maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2°C et mener des efforts encore plus poussés pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

À PESSAC...

La Ville s'engage, notamment dans le cadre du « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » *(voir aussi p.10)*, à contribuer aux objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en atteignant le « facteur 4 », c'est à dire, diviser par 4 ses émissions de gaz à effet serre d'ici 2050 (soit 75 % de moins depuis 1990).

COUP DE PROJECTEUR SUR...



CHIFFRES CLÉS

- **> 5** nouvelles stations de tramway, de Bougnard à France Alouette, soit **3,5** km de voies supplémentaires qui concernent **8 000** habitants environ
- **> 15** emplacements dédiés aux véhicules électriques Bluecub, répartis sur **3** stations
- **> 91** km de voies douces (pistes et bandes cyclables, voies vertes, zones 30, zones de rencontre et cheminements dans les parcs)

La mobilité durable

La Ville de Pessac se mobilise fortement sur les questions de mobilité, notamment au travers du contrat de co-développement. Ce document contractuel lie Bordeaux Métropole aux communes membres et précise les actions en faveur du développement de l'offre en transports en commun et des aménagements cyclables.
Pessac dispose aujourd'hui d'un très bon niveau d'équipements et d'une bonne desserte globale en transports en commun : 2 gares Ter, 14 lignes de bus, une ligne de tramway, 12 stations Vcub et des voitures en auto-partage. Elle dispose également d'infrastructures de déplacements doux telles que bandes et pistes cyclables, aires de co-voiturage, etc.

En 2015, de nouvelles dessertes sont venues compléter et renforcer cette offre en transport en commun déjà riche et diversifiée :

- l'extension de la ligne B du tramway, depuis juin 2015, avec 5 nouvelles stations de Bougnard à France Alouette et desservant des pôles de vie importants (collège François Mitterrand, quartier de la Châtaigneraie, Cap Métiers, hôpitaux Haut-Lévèque et Xavier Arnozan, gare de l'Alouette et parc Cazalet). Cette extension donne un nouvel essor à la ville et dynamise le quartier de l'Alouette, qui, avec sa gare TER, deviendra le 2e pôle multimodal de la ville. Un parc relais à la gare de Pessac Alouette, comprenant 150 places, a accompagné l'extension, ainsi que 2 nouvelles stations de vélo en libre-accès
- l'implantation de 3 stations Bluecub au cours de l'année, à Pessac-centre, Compostelle et avenue du Dr. Schweitzer, à proximité du campus. Ce réseau de voitures électriques permet de disposer d'un véhicule pour se rendre d'une station à une autre dans la métropole (sans obligation de la restituer à la station initiale) et complète ainsi l'offre de Citiz, plus adaptée aux longs trajets.



CHIFFRES CLÉS

> Des températures au sol qui montent jusqu'à **45-50°C** à la gare, **55°C** sur la place de la Ve République

> **11** nouveaux arbres (**8** frênes d'Amérique et **3** érables pourpres) plantés place de la Ve République

La lutte contre les îlots de chaleur

Une campagne de photographies infrarouges, réalisée en septembre 2014 par Bordeaux Métropole sur la place de la Ve République et autour de la gare de Pessac centre, a révélé, selon l'heure de la journée, un certain nombre de points concernant les niveaux de températures :
- les températures y sont élevées (jusqu'à 55°C)
- la végétation reste à température constante, fraîche, comme la face nord de l'église
- les fontaines abaissent de plusieurs degrés la température de surface et rafraîchissent la place
- la couleur des pavés impacte directement la température
- le ballast des rails est l'un des points chauds du site (la température culmine à 45-50°C dans la gare)

Afin de réduire ce phénomène « d'îlots de chaleur » (surchauffes notables constatées dans les villes), la Ville doit mettre en place une meilleure organisation des zones urbaines, des transports et une modification de l'utilisation des terrains. Première étape accomplie fin 2015, avec la plantation de nouveaux arbres sur la place qui, par leur feuillage, lutteront contre les températures élevées.



CHIFFRES CLÉS

> En 2014, le Bilan Carbone® est de l'ordre de **15 500** tonnes équivalent CO_2, soit l'équivalent des émissions annuelles de **1 500** Français

> Avec **700 000** repas servis en 2014, la restauration collective représente environ **14 %** des émissions de la commune

Le Bilan Carbone® de la municipalité

Au-delà de l'obligation réglementaire de mettre à jour son bilan d'émission de gaz à effet de serre (GES), la Ville de Pessac a étendu l'exercice à la réalisation d'un Bilan Carbone®. Celui-ci permet de construire, dans les meilleures conditions possibles, un plan d'actions tendant à atteindre le « facteur 4 » (objectif de réduction par 4 des émissions de GES en France, à l'horizon 2050).

Le Bilan Carbone® de la Ville de Pessac a permis d'identifier quatre postes prioritaires qui nécessiteront un positionnement fort dans la stratégie carbone à établir. Il s'agit principalement des émissions liées :
- au contenu carbone des achats (enjeux très identifiés sur les denrées alimentaires en particulier)
- aux déplacements de personnes (notamment les déplacements domicile-travail des agents et les déplacement des visiteurs)
- aux consommations d'énergie du patrimoine (bâtiments et éclairage public)
- aux émissions générées lors de la construction du patrimoine de la collectivité

Des premières pistes de travail ont été identifiées, notamment :
- la mise en place d'un système de management de l'énergie sur des sites pilotes
- l'intégration du critère carbone dans la formulation des menus servis par la restauration collective
- la mise en place d'une dynamique qui doit aboutir à faciliter les reports modaux des déplacements domicile / travail des agents

MAIS AUSSI...

> *PRÈ-DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, en partenariat avec l'Ademe. Cette étude montre les impacts qu'il pourrait y avoir sur le territoire pessacais. L'étude de vulnérabilité d'un territoire est la première étape qui mène à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation indispensable pour faire face au changement climatique*

> *MISE EN PLACE DE CHAUDIÈRES PLUS PERFORMANTES ET TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE des bâtiments municipaux (notamment école maternelle Saint-Éxupéry, maison municipale Cap de Bos, etc.)*

> *POURSUITE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT LUMIÈRE (SDAL), plan qui fixe les grandes orientations en matière d'éclairage urbain*

> *EXPÉRIMENTATION AUTOUR DE LA SENSIBILISATION À LA MOBILITÉ, menée afin d'aider les habitants du quartier de la Chataigneraie-Arago à mieux gérer leur budget déplacement et utiliser des transports alternatifs à la voiture individuelle. Cette action, proposée par la Ville de Pessac, Domofrance et l'ADEME avait un double objectif : environnemental, en incitant les habitants à se déplacer autrement, et budgétaire, en faisant baisser le coût des transports pour les ménages*

> *POURSUITE DES PERMANENCES ESPACES INFO-ÉNERGIE. Tout au long de l'année, un conseiller info-énergie[1] renseigne deux fois par mois de nombreux Pessacais sur rendez-vous. Les conseils sont gratuits, sur mesure et indépendants, pour réaliser des économies d'énergie (pose de panneaux solaires, travaux d'isolation…) et se repérer dans les aides financières*

[1] Conseiller issu de l'Espace info-énergie de la Maison de la promotion sociale d'Artigues, dont dépend la ville de Pessac

ET DEMAIN ?

Nouveaux enjeux et perspectives en matière de lutte contre le changement climatique et pour la qualité de l'air à pessac :

> *CONTRIBUER À LA MISE EN PLACE ET AU SUIVI DES PROGRAMMES intercommunaux de rénovation énergétique de l'habitat social et des copropriétés pilotés par la Métropole ; contribuer à l'objectif national de rénovation énergétique du parc ancien*

> *VISER L'EXEMPLARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE des constructions municipales et bâtir, chaque fois que possible, des bâtiments à énergie positive et à haute performance environnementale*

> *PARTICIPER À LA CRÉATION DE LA PLATEFORME intercommunale de la rénovation énergétique pilotée par la Métropole, chargée de l'information, du conseil et de l'accompagnement des particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement en lien avec les Espaces info-énergie*

> *PORTER LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES à 23% de notre consommation énergétique finale brute d'énergie en 2020 et contribuer à la réflexion métropolitaine pour le développement des réseaux de chaleur*

> *DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES et les plans de déplacements des entreprises pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé, en lien avec Bordeaux Métropole*



Finalité biodiversité

3

> *Notre défi commun : préserver la biodiversité, les ressources, les milieux naturels et agricoles et protéger la ressource en eau*

La diversité du vivant est une condition nécessaire pour que celui-ci puisse s'adapter à des conditions environnementales changeantes. La biodiversité est notre «assurance-vie»;elle procure des ressources matérielles et immatérielles qui contribuent à notre bien-être. Il s'agit donc d'investir pour protéger et valoriser ce capital sur le long terme, en faisant entrer des considérations écologiques dans nos réflexions économiques. La crise écologique touche l'ensemble du territoire. Elle résulte de multiples phénomènes : la destruction, la fragmentation et l'altération des habitats, les pollutions de l'air, des sols, des cours d'eaux et des océans, l'exploitation des espèces, l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes dans des écosystèmes souvent déjà fragilisés, les changements climatiques ou encore les évolutions démographiques et des modes de vie.
Avec un territoire composé à 36,6 % de zones naturelles, agricoles et forestières, Pessac s'engage fortement dans la préservation des espaces, ressources et milieux naturels, notamment dans le cadre des travaux préparatoires du PLU 3.1 menés par Bordeaux Métropole.

À PESSAC...

- 1 123 ha d'espaces verts et forestiers et 288 ha de zones agricoles, dont 126 ha de vignes, sont préservés par le PLU (Plan local d'urbanisme)
- 668 ha (17,2 % de la surface totale) des espaces sont protégés, au titre des EBC (Espaces boisés classés)
- La coulée verte intercommunale de 2400 ha sur Pessac et Mérignac, véritable « poumon vert » de l'agglomération, comprend 2 sites emblématiques : le bois des Sources du Peugue, en partie classé Espace naturel sensible (environ 100 ha), et le Bourgailh (300 hectares)
- 4 zones ont été qualifiées de remarquables au niveau floristique ou faunistique par l'État (Toctoucau, Bourgailh, Sauvage et Bacalan)
- 330 ha d'espaces verts et naturels sont gérés de façon durable par les 45 agents du service Espaces verts
- 9 exploitations agricoles et viticoles, dont 1 exploitation bio de 1,65 ha, 6 points de vente directe producteurs-consommateurs et 1 relais AMAP

COUP DE PROJECTEUR SUR...



CHIFFRES CLÉS

> Avec un peu moins de **70 000 m³** d'eau potable consommée en 2014, la commune enregistre une baisse de **8 %** par rapport à 2013

Les économies d'eau dans les équipements municipaux

La diminution de la consommation d'eau potable (hors eau de forage) de la Ville est réalisée grâce à la mise en place de nombreuses actions d'économie d'eau, économie pérennisée chaque année.

• Pour les espaces verts :
- mise en place de matériels hydro-économes, ainsi que de débitmètres pour être informés en cas de fuite et assurer un suivi en continu
- arrosage informatisé pour une meilleure gestion en fonction des conditions météorologiques
- pratique du mulchage (paillage naturel) pour conserver l'humidité et limiter l'arrosage des espaces verts
- utilisation de plantes peu consommatrices d'eau
- mise en place de récupérateurs d'eau de pluie pour les serres municipales

• Pour les équipements sportifs :
- création de deux terrains en pelouse synthétique nécessitant un arrosage très réduit
- engagement du Stade nautique dans des actions d'économie d'eau (matériel hydro-économe sur les sanitaires, installation de 2 déchloraminateurs qui permettent de limiter le renouvellement de l'eau des bassins)
- préservation de la ressource en eau potable par la réalisation de forages peu profonds, pour l'arrosage des terrains sportifs
- réflexion en cours sur la mise en place d'une démarche de gestion centralisée de l'arrosage des terrains de sports, tenant compte des conditions météorologiques en temps réel

• Pour les bâtiments municipaux :
- installation de la télé-relève sur les bâtiments municipaux gros consommateurs fin 2011
- remplacement du matériel vétuste par du matériel hydro-économe

Dans les prochaines années, la Ville de Pessac envisage d'aller plus loin dans ses actions :
- réflexion pour la mise en place d'un inventaire complet des bâtiments afin de vérifier l'installation du matériel hydro-économe et continuer la campagne de sensibilisation des utilisateurs
- lancement d'un inventaire des surfaces et cartographie des espaces verts arrosés de Pessac



CHIFFRES CLÉS

> **650** arbres plantés sur les espaces verts et zones forestières

> Dans le cadre du PLU, **110** arbres remarquables ont été classés

> **350** arbres fruitiers distribués aux Pessacais

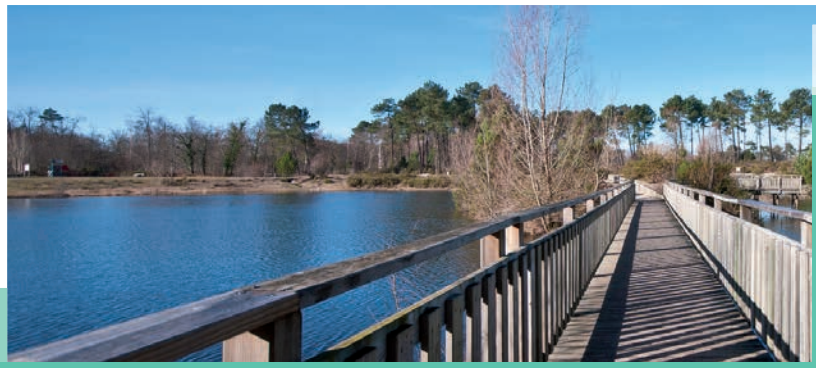
Opération "1 jour, 1 arbre"

Vu du ciel, Pessac est un véritable poumon de verdure : 350 hectares entre nature sauvage et jardins aménagés. Dès 2014, l'équipe municipale s'est engagée à développer le patrimoine arboré urbain et forestier de Pessac en lançant l'opération « 1 jour, 1 arbre », soit 365 arbres minimum plantés par an, pendant les 6 années de mandat.

En 2015, ce sont 200 arbres sur les espaces verts et voiries et 450 en forêt, au bois des Sources du Peugue, qui ont été plantés. Lors de l'événement annuel symbolique de plantation du 28 novembre, ouvert à tous les habitants, une vingtaine d'espèces de chênes, ginkgos et tulipiers ont été plantés sur le parc Cazalet.

À cette occasion, des arbres fruitiers ont également été distribués à 250 familles qui ont eu la joie d'accueillir un enfant dans leur foyer dans l'année, repartant ainsi avec leur pommier, poirier, prunier ou cerisier. En parallèle, 100 arbres fruitiers ont également été mis en jeu sur la page facebook et le compte twitter de la Ville de Pessac.

Enfin, une politique de protection de la nature et des arbres est mise en place dans toutes les opérations d'aménagements de la Ville, disposant d'un cadre législatif afin d'intervenir sur des chantiers de projets immobiliers. Ainsi en 2015, dans le cadre d'aménagements, 346 arbres ont été conservés et 211 replantés.



CHIFFRES CLÉS

> **2** zones de quiétude et **2** observatoires installés

> **450** arbres plantés dans le bois des Sources de Peugue, sur une parcelle de **2** ha, dans le cadre du programme «1 jour, 1 arbre»

Aménagements au bois des Sources du Peugue

Le bois des Sources du Peugue est un massif boisé de 113 ha qui offre un parcours de santé, des chemins de découvertes et cheminements pour piétons / deux roues, un parcours équestre et un plan d'eau. Cet aménagement s'inscrit dans une démarche permettant de développer, en lien avec le Peugue, un axe vert préservant le cadre de vie de Pessac. La démarche engagée de protection de la biodiversité s'est concrétisée en 2015 par la réalisation de différentes opérations :

- aménagement de 2 zones de quiétude afin de préserver la faune et la flore locale de tout impact humain
- installation de 2 observatoires de la faune sur le massif, notamment à proximité des zones de quiétude, permettant à chacun de pouvoir contempler les espèces présentes dans les milieux
- mise à jour de l'atlas de la biodiversité communale par des étudiants conventionnés
- organisation, tous les ans, de nombreux ateliers et animations autour de la nature et de la biodiversité, notamment en partenariat avec le centre de loisirs de Romainville.

MAIS AUSSI...

> *BIODIVERSITÉ ET INSECTES POLLINISATEURS. Création d'un refuge à insectes et plantation de plantes mellifères sur le site du Bourgailh lors du dernier Printemps du Bourgailh*

> *GESTION RAISONNÉE DES PRODUITS PHYTO-SANITAIRES. Formation de l'ensemble des agents au certificat phytosanitaire et réaménagement d'allées en stabilisé renforcé, afin de limiter le désherbage (cimetière, Parc Razon, …). La direction des Sports, par exemple, mène une étude sur l'utilisation des produits phytosanitaires sur les terrains de sport*

> *POLLUTIONS SONORES ET ATMOSPHÉRIQUES. Dotation des équipes des services Espaces verts et Propreté en matériel électro-portatif sur batteries (taille-haies, coupe-herbes, souffleurs, tronçonneuses), soit : 9 packs complets plus respectueux de l'environnement*

> *GESTION DIFFÉRENCIÉE DES BASSINS D'ÉTALEMENT DE LA MÉTROPOLE. Celui du Bourgailh est devenu en 2015 un réservoir de biodiversité grâce à la mise en place de la gestion différenciée*

ET DEMAIN ?

Nouveaux enjeux et perspectives en matière de protection de la biodiversité et des ressources naturelles :

> *ACTUALISER LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE pour intégrer les nouveaux enjeux et objectifs de la future Loi biodiversité (dont l'ambition est de faire de la France un territoire exemplaire en matière de protection et de valorisation de la biodiversité)*

> *CONCILIER L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET LA PRÉSERVATION DE LA VILLE NATURE dans le cadre du nouveau Plan local d'urbanisme et anticiper les risques impactant la biodiversité (urbanisation, pollutions, changement climatique...) ; poursuivre le développement des espaces de nature en ville et jardins partagés et préserver l'agriculture péri-urbaine de qualité et les vignes urbaines*

> *LIMITER L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS, affirmer la trame verte et bleue et renforcer les corridors écologiques, développer la valorisation et la mise en réseau des sites naturels et touristiques à l'échelle intercommunale*

> *MAINTENIR UN CADRE DE VIE SAIN pour tous les habitants, limiter l'exposition des habitants aux risques, nuisances et pollutions et créer des îlots et zones apaisés*

> *POURSUIVRE ET CONSOLIDER LA DÉMARCHE ÉCOPHYTO en sensibilisant les acteurs et habitants de Pessac aux dangers des pesticides sur la santé et l'environnement et aux solutions alternatives*

> *POURSUIVRE LA DÉMARCHE D'ÉCONOMIE ET DE PRÉSERVATION de la ressource en eau, au niveau du patrimoine municipal*

> *AMÉNAGER LA FORÊT DU BOURGAILH en favorisant la préservation de la nature et de la biodiversité et créér un cheminement doux entre le Grand Belvédère et le Zoo de Bordeaux-Pessac*



Finalité épanouissement humain

4

> *Notre défi commun : contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains*

L'épanouissement de tous les êtres vivants passe par l'accès à une bonne qualité de vie. Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio de 1992 : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ». Ils ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature. Dans ce contexte, les territoires ont un rôle particulièrement important à jouer : ils sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Ils se doivent d'être attentifs à l'épanouissement de chaque individu, tout en veillant à celui des générations futures. Ils doivent faciliter l'accès à la culture, à l'éducation, à la connaissance et à l'expression démocratique.
Tout au long de l'année, sur tout le territoire de Pessac, se multiplient des projets et actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de participation à l'initiative d'associations, de citoyens, de centres sociaux, de structures éducatives... mobilisant activement les acteurs sportifs, culturels et artistiques de la ville.

À PESSAC...

- Des dispositifs et démarches nombreuses dédiés à l'épanouissement humain : près de 68 % des effectifs municipaux agissent au quotidien, dans leur mission de service public, pour l'épanouissement de tous les êtres humains
- La sensibilisation au développement durable à tous les âges de la vie est considérée comme un axe prioritaire, partagé et intégré aux projets éducatif et culturel de la Ville, avec des acteurs locaux très impliqués dans l'éducation au développement durable (Écosite du Bourgailh, Terre d'ADELES, centre de loisirs de Romainville, etc.)
- Des équipements sportifs nombreux et accessibles, accompagnant une offre diversifiée : 92 associations sportives, 10 848 licenciés en 2014 et une démarche participative d'élaboration du contrat sportif
- Une offre culturelle dense et diversifiée, des équipements de qualité, des acteurs culturels fédérés et une gratuité totale au réseau des bibliothèques de Pessac
- Une vie associative riche, dynamique avec 650 associations recensées en 2014

COUP DE PROJECTEUR SUR...



CHIFFRES CLÉS

> Le projet sportif territorial a mobilisé environ **50** partenaires autour d'une trentaine de séances de travail,

> **152** personnes se sont réunies lors de la journée des États généraux du sport

Le projet sportif territorial

L'équipe municipale a souhaité dès 2014 élaborer un projet sportif territorial, définissant la politique publique sportive pessacaise pour les années à venir.
La démarche entreprise par la Ville de Pessac a permis de consolider un réseau d'acteurs multidimensionnels, au service de la construction d'un programme d'actions cohérent. Dès sa conception, le projet sportif local a dégagé quatre axes majeurs :
- accompagner la vie associative sportive
- des équipements au cœur de l'action
- au sport pour tous, au sport utile à tous
- la gouvernance du sport

Le cadre de réflexion s'est appuyé sur une méthodologie qui vise à concilier les attentes des acteurs locaux dans une démarche partenariale et de concertation, la volonté politique d'impulser une nouvelle dynamique et l'optimisation des ressources financière et humaine.

Deux modalités de travail se sont combinées :
- **des ateliers préparatoires,** de décembre 2014 à juin 2015, composés d'élus, d'agents municipaux et de représentants du milieu sportif, social et de la jeunesse, permettant la rédaction de l'avant-projet sportif territorial.
- **les États généraux du sport** auxquels étaient conviés l'ensemble du tissu associatif et sportif pessacais sur une demi-journée, le 4 juillet 2015. Grâce à l'engagement militant des participants, ce rendez-vous a permis de fournir une matière première dense, créative et ambitieuse aboutissant au projet sportif territorial de Pessac.

L'ambition de ce projet est de favoriser la pratique du sport et des activités physiques et sportives pour chacun, au plus près et au mieux de ses capacités.
Le constat révèle que la pratique sportive à Pessac est bien présente sur l'ensemble du territoire communal et dispose d'une offre très diversifiée en matière de disciplines sportives. Pour autant, si le "sport compétition" est réellement dynamique, il n'atteint pas toute la population et l'activité physique de bien-être semble aujourd'hui encore peu répandue.
L'enjeu des acteurs du milieu sportif sera ainsi de développer ces pratiques au quotidien comme source de bien-être, en y associant la notion de lien social voire intergénérationnel, permettant alors de passer outre les freins culturels existants.
Le futur complexe sportif de Bellegrave permettra de favoriser la pratique sportive pour le plus grand nombre, d'accompagner les clubs dans la conduite de leur projet sportif et d'adapter l'offre à la demande sociale. Le début des travaux est prévu pour le second semestre 2016.



CHIFFRES CLÉS

> Fréquentation à **80 %** de la population scolaire sur l'ensemble de l'année scolaire, soit **3 970** enfants

> **15** ateliers répartis en **6** modules

> **35** associations du territoire et près de **300** animateurs municipaux mobilisés

Des ateliers éducatifs adaptés au rythme de l'enfant

Les rythmes scolaires ont été mis en place dans les écoles de Pessac à titre expérimental pour l'année 2014-2015, permettant aux enfants pessacais de découvrir des activités variées et de qualité, dans les champs sportif, culturel, artistique et de loisirs.
Ludiques, gratuits et de qualité, les ateliers éducatifs ont mobilisé associations pessacaises et animateurs municipaux.

Ces ateliers éducatifs variés, non obligatoires, ont été suivis par environ 4000 enfants.
À l'issue d'un processus d'évaluation interne et externe, associant les acteurs de la communauté éducative, les rythmes scolaires ont évolué à la rentrée 2015-2016 afin de s'adapter au rythme des tout-petits, tout en conservant un objectif de découverte plurielle pour les élémentaires.



CHIFFRES CLÉS

> **31** ateliers organisés en 2015 autour de **6** thématiques

> **289** inscrits aux formations éco-gestes

Le plan de formation des agents municipaux au développement durable

L'évaluation du 1er plan d'actions Agenda 21 avait révélé un très bon taux de formation globale des agents de la Ville (80%), avec, en revanche, un faible taux de formation au développement durable. Pour y remédier, le plan de formation 2012/2015, piloté par la DRH, donne une large place au développement durable et rend obligatoires des sessions de sensibilisations et formations dédiées, organisées autour de 3 modules :
- un module généraliste, avec des ateliers d'éveil éco-citoyen
- des modules par métiers (éco-conduite, achats durables, éco-construction, démarche Ecophyto pour les jardiniers, nettoyage sain et écologique...)
- des modules immédiatement opérationnels, avec des formations aux éco-gestes (déchets, eau, déplacements, énergie...)

Ces formations ont une application directe à la pratique professionnelle (tri des déchets au bureau, achats responsables, organisation de manifestations durables, etc.), ou peuvent également avoir un impact dans la vie personnelle des agents (réduire sa consommation d'eau ou diminuer sa facture d'électricité). En 2015, le programme a donné une large place aux questions de consommation et d'alimentation, qui constituent un fort enjeu en matière de santé, de gaspillage et de sécurité alimentaires.

MAIS AUSSI...

> *LANCEMENT D'UN 1ER PLAN D'ACTIONS POUR L'ÉGALITÉ ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS afin de pouvoir donner aux partenaires des clés pour agir.*

> *POURSUITE DES ATELIERS THÉMATIQUES ENVIRONNEMENT, démarche d'éducation populaire au développement durable dans les écoles maternelles et primaires, avec l'intervention d'associations dans les classes. Dans le cadre de la COP21, le centre de loisirs de Romainville a mis en place des ateliers de sensibilisation spécifiques pour les scolaires.*

> *POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU PLAN NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES. Levier pour faire de l'école un lieu attractif pour les enfants, le Plan numérique pour les écoles vise à donner à tous les enfants du territoire les mêmes chances de réussite, en mettant à leur disposition des outils numériques innovants et performants*

> *MISE EN PLACE DU PROJET DE LECTURE PUBLIQUE sur l'année scolaire 2014-2015, à titre expérimental sur 4 écoles du territoire, s'appuyant sur le déploiement de jeunes en service civique dans les bibliothèques centres de documentation (BCD)*

> *MISE EN PLACE D'UNE CAMPAGNE DE MESURE DE LA QUALITÉ DE L'AIR dans les établissements recevant du public, notamment les crèches et les écoles maternelles*

> *RÉALISATION DE L'AMÉNAGEMENT DES PLACES BUFFON ET DE L'ARMOR, dans le cadre du programme « Une place, un parc ou un jardin aménagé à moins de 500 m de chaque Pessacais »*

ET DEMAIN ?

Nouveaux enjeux et perspectives en matière de protection d'épanouissement humain :

> *ENGAGER UNE RÉFLEXION EN MATIÈRE DE SANTÉ ENVIRONNEMENT pour préserver un cadre de vie sain pour tous les habitants et contribuer à la mise en place du contrat local de santé, initié à l'échelle métropolitaine*

> *RENOUVELER LA PARTICIPATION ET LA MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS ET HABITANTS pour susciter l'envie d'agir pour le développement durable de Pessac*

> *ÉTENDRE L'EXPÉRIMENTATION DE LA LECTURE PUBLIQUE à d'autres écoles (6 écoles volontaires)*

> *POURSUIVRE LE PROGRAMME « Une place, un parc ou un jardin aménagé à moins de 500 m de chaque Pessacais »*



5 Finalité production et consommation responsables

> *Notre défi commun : favoriser des modes de production et de consommation responsables*

L'augmentation massive de la production et de la consommation de biens matériels est à l'origine des principaux dommages causés à la planète et nous conduit vers une sur-consommation mondialisée. La recherche de la rentabilité à court terme, de la production à moindres coûts et l'incitation à la consommation de biens ont engendré de multiples dérives : pollution des milieux, érosion de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles non renouvelables, etc.

L'abandon des modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsables s'avère indispensable. À travers ce mécanisme, c'est avant tout la prise de conscience citoyenne, des producteurs comme des consommateurs, qui doit être visée. Le rôle des collectivités territoriales en la matière découle de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leur territoire.

La Ville de Pessac s'est engagée dans ce chantier important et de long terme en sensibilisant et impliquant chacun dans de nouveaux modes de vie plus responsables, en limitant nos impacts sur l'environnement et la santé humaine, tout en préservant notre qualité de vie ainsi que les conditions sociales de production.

À PESSAC...

- Des acteurs nombreux et mobilisés en matière d'Économie sociale et solidaire (ESS) avec 7 structures de l'insertion par l'activité économique, une Fabrique à initiatives créée en 2010 et des dispositifs de valorisation des déchets (recyclage, bornes textile...) qui permettent notamment la création d'emplois de personnes en insertion
- Des modes de consommation alternatifs développés à Pessac : un marché bio depuis plus de 20 ans, le relais Amap Terre d'ADELES, des circuits courts producteurs/consommateurs...

COUP DE PROJECTEUR SUR...



CHIFFRES CLÉS

> Subvention de **1 500 €** de la Ville de Pessac accordée à Étu'Recup

> **3** salariés et une **vingtaine** de bénévoles au sein de l'association

> Plus de **15** tonnes d'objets ont été collectés, valorisés et remis en circuit pour la période 2014-2015, (vélo, matériel bois / BTP, meubles ou encore textiles)

La ressourcerie du campus universitaire

En 2015, la Ville de Pessac a apporté son soutien à l'association Étu'Recup, la ressourcerie du campus de Pessac/Talence/Gradignan.

Le projet de l'association a vu le jour en 2014, à la suite d'un double constat :
-à chaque fin d'année universitaire, **les étudiants quittent le campus en laissant des objets derrière eux,** faute de temps et de moyens pour les revendre ou les déposer en déchetterie (provoquant des décharges sauvages sur le campus durant l'été)
-de nouveaux étudiants arrivent sur le campus en septembre, **avec des difficultés financières ou techniques** ne leur permettant pas d'acheter du neuf.
La finalité de l'association est donc de répondre aux deux problématiques : récupérer des objets pour les remettre en circuit et les revendre aux étudiants à petits prix.
C'est en 2015 qu'a démarré l'activité de l'association avec la première grande collecte, fin avril, lors du départ des étudiants. La remise en circuit des objets récupérés et valorisés a ensuite été mise en place à la rentrée universitaire 2015-2016.
L'association développe également tout au long de l'année des actions de sensibilisation : ateliers de ré-emploi et de réparation autour du bois ou du vélo, fabrication de produits ménagers, compostage, réparation d'appareils électriques et électroniques, etc. Des ateliers participatifs, ouverts aux étudiants et aux riverains, permettent de développer du lien social sur un campus vaste.
Les riverains du campus peuvent également apporter de manière volontaire leurs meubles et petit-électroménager à la Ressourcerie, pour en faire profiter les étudiants qui s'installent.
Afin de promouvoir les modes de consommation responsables, la Ville de Pessac permet à Étu'Recup d'aller à la rencontre des Pessacais lors de ses différents événements (*Printemps du Bourgailh, En bonne voix, Vibrations urbaines*).



CHIFFRES CLÉS

> 15 000 salariés travaillent et se déplacent sur le parc Bersol

> 25 % des déplacements sur l'agglomération bordelaise sont des trajets domicile-travail

L'aménagement du Grand Bersol

Le parc d'activités du Grand Bersol (Pessac et Gradignan) représente le 3e pôle d'activités économiques et d'emploi de la métropole bordelaise. Vieillissante et devenue inadaptée, la zone bénéficie d'une stratégie de requalification, menée par Bordeaux Métropole et les communes de Pessac et Gradignan, en partenariat avec le Club des entreprises de Pessac et les entreprises volontaires de la zone Bersol.
Une étude pré-opérationnelle, lancée en mars 2015, montre que le principal enjeu porte sur l'amélioration de l'accessibilité pour rentrer dans le parc d'activités puis se déplacer au sein de celui-ci. Si certains travaux de voierie peuvent être envisagés à plus ou moins long terme, l'amélioration de la circulation sur le Grand Bersol passe nécessairement par le développement de solutions alternatives : la requalification de la gare TER de l'Alouette en pôle multi-modal, le projet de bus à haut niveau de service reliant la zone de Bersol à l'aéroport, le développement du covoiturage ou encore la sécurisation de certaines voies automobiles et cyclables.



CHIFFRES CLÉS

> 60 kg de papier économisés à chaque conseil municipal grâce à la dématérialisation, soit **360** kg en 2015

La dématérialisation des conseils municipaux

Dans le cadre de son schéma directeur Informatique, la Ville de Pessac a engagé le projet de dématérialisation de ses conseils municipaux.
Un premier test a été réalisé lors du conseil municipal du 30 mars 2015. Les conseils municipaux qui ont suivi ont été intégralement dématérialisés.
Ce projet se déroule en 3 phases :
- création et validation des projets de délibérations numériques, associées à la formation des agents
- équipement des élus en tablettes tactiles permettant la consultation des délibérations de manière dématérialisée, via le logiciel IDÉLIBRE, dont Pessac est l'une des premières villes utilisatrice
- signature numérique dans les années à venir, initiée avec l'arrivée de la plateforme mutualisée d'archivage des documents électroniques

La dématérialisation permet une meilleure réactivité entre l'administration et les élus et garantit l'unicité des documents, notamment dans la mise à jour des délibérations. Les convocations aux séances et l'envoi des documents des séances préparatoires sont également dématérialisés, diminuant significativement les transmissions papier.

MAIS AUSSI...

> *POURSUITE DU RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS SUR PESSAC. Cette collecte à domicile, une fois par mois et par foyer, offre un service de proximité aux citoyens, permet la diminution des déplacements vers les déchetteries pessacaises et assure la valorisation des déchets végétaux par compostage*

> *POURSUITE DU SOUTIEN À L'ASSOCIATION TERRE D'ADELES pour le développement de son projet associatif de circuits courts, en lien avec les agriculteurs locaux. La Ville a mis à sa disposition un terrain de 1,2 ha, afin de conforter son action autour du jardinage écologique, et a investi pour la création d'un verger, géré par l'association*

> *POURSUITE DE LA DÉMARCHE D'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE, avec Ansamble, le prestataire de la restauration collective et scolaire de la Ville. Une démarche d'amélioration a permis notamment de réduire les consommations électriques, carburants et eau mais aussi de diminuer et valoriser tous les déchets*

ET DEMAIN ?

Nouveaux enjeux et perspectives en matière de consommation et production responsables :

> *ACTUALISER LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE pour intégrer les nouveaux objectifs de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la réforme des collectivités locales, soit :*

- *développer l'économie circulaire, les formations et les emplois de la transition énergétique et écologique*
- *sensibiliser les acteurs économiques aux démarches de développement durable et renforcer la gestion environnementale et durable des zones d'activités*
- *poursuivre la sensibilisation à la réduction des déchets à la source, conforter le tri sélectif, développer la réutilisation et la valorisation des déchets en circuits courts ; contribuer à réduire, par des actions de prévention, le volume de déchets ménagers et assimilés produits par les habitants de 10% d'ici 2020 ; augmenter la valorisation des déchets non dangereux, en particulier les bio-déchets ; lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective*
- *conforter la démarche achats durables et le travail en réseau pour renforcer l'optimisation et la rationalisation des achats municipaux et améliorer la prise en compte des critères environnementaux et de la clause sociale*

ANNEXES

Tableaux des indicateurs de développement durable

LÉGENDES : Ø : Indicateur non calculable ou non pertinent (action non démarrée) - ND : Indicateur non disponible / non communiqué - ¤ : Certains indicateurs ont subi des modifications suite à un changement dans le mode de calcul

FINALITÉ SOLIDARITÉ

INDICATEURS D'EXEMPLARITÉ MUNICIPALE

Indicateur de référence	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Source
Nombre d'heures d'insertion réalisées via la clause sociale dans les marchés publics municipaux /an	244	9623	14638	18716	27493	16482	17570	13258	Ville / Dir. Emploi
Nombre de chantiers éducatifs proposés aux jeunes par la Ville et ses partenaires dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance	8	14	22	25	26	28	27	25	Ville / DDSU
Taux d'emploi des personnes handicapées dans la collectivité	5,20%	5,48%	6,31%	6,93%	8,01%	9,25%	9,73%	10,59%	Ville / DRH Bilan social
Écart de la part des personnes handicapées dans l'effectif de la collectivité par rapport à la réglementation nationale dont la norme est de 6%	-0,8	-0,52	+0,31	+0,93	+2,01	+3,25	+3,73	+4,59%	Ville / DRH Bilan social
Avancement de la réalisation des prescriptions d'accessibilité des équipements municipaux aux personnes souffrant de handicaps par rapport à l'audit mené en 2010 (loi handicap de 2005)	Ø	Ø	Ø	Ø	2,75%	9,78%	15,65%	20,01%	Ville / Dir. Bâtiments
Part des employés de plus de 55 ans dans la collectivité	12,60%	13,10%	16,70%	17,40%	15,89%	18,40%	19,30%	21,90%	Ville / DRH Bilan social

INDICATEURS « TERRITOIRE, VILLE DURABLE »

Indicateur de référence	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Source
Nombre d'heures d'insertion réalisées via la clause sociale sur les Marchés publics mutualisés / sur le territoire du PLIE	Ø	12748	20979	25822	43745	48527	41352	84680	Ville / Dir. Emploi
Nombre d'ETP (équivalent temps plein) d'insertion généré par les marchés publics sur le territoire (emploi, formation, insertion professionnelle...)	Ø	7,8	13	16	27	30	26	53	Ville / Dir. Emploi
Nombre de pessacais bénéficiant d'un accompagnement individuel vers l'emploi par le Plie des Sources	329	406	322	389	412	407	422	423	Ville / Dir. Emploi
Nombre de Pessacais accompagnés vers l'emploi par la Mission locale	786	816	919	930	997	ND	1182	1255	Ville / Dir. Emploi
Nombre total de personnes reçues à la Plateforme des services au public - Maison du droit et de la médiation de Pessac /an	4905	5742	6494	7307	7257	7127	7463	7875	Ville/DDSU
Nombre total de personnes reçues en permanences et bénéficiant d'un accompagnement personnalisé par les partenaires à la Plateforme des services au public - Maison du droit et de la médiation de Pessac /an	1497	1893	2038	2363	2042	1911	2127	2300	Ville/DDSU

FINALITÉ CLIMAT [1]

INDICATEURS D'EXEMPLARITÉ MUNICIPALE

Indicateur de référence	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Source
Émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des activités municipales : bilan réalisé tous les 3 ans / en Tonnes équivalent CO^2	ND	ND	ND	ND	2 502	ND	ND	2 648	Ville / MA21
Indice de consommation énergétique des bâtiments municipaux (en KwH énergie primaire/m^2) (surface utile) ¤	217	209,3	209,8	209,5	204,8	200,3	208,7	200,2	Ville / DGACV
Part des bâtiments (en %) ayant une étiquette énergie de classe A (inférieur ou égal à à 50 kwhep/m^2/an) ou B (de 51 à 90 kwhep/m^2/an)	3,30	4,40	4,30	2,10 *hiver froid	9,40 *hiver doux	10,30	5,20	18,8 *hiver très doux	Ville / DGACV
Part des bâtiments de classe F (de 331 à 450 kwhep/m^2/an) ou G (>450 kwhep/m^2/an) (en %)	7,70	7,70	10,70	7,30	5,20	6,20	6,20	3	Ville / DGACV
Indice de consommation de l'éclairage public (KwH/hab)	93	91	92	82	86	83	83	83	Ville / DGACV
Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie du patrimoine municipal (en %) *(mix énergétique national)	5,5	7	6,7	7	6,6	7,7	9,3	11,6	Ville / DGACV
Taux de véhicules à énergie alternative (électrique et GPL) dans la flotte municipale (en %)	31,4%	39,69%	36,69%	33,1%	32,21%	30,26%	31,58%	30,57%	Ville / DGACV
Consommation moyenne de carburants par agent (en L/an/agent) (calculé sur l'effectif permanent)	223,7	217,1	167,7	155,59	157,2	160	148	140	Ville / DGACV-MA21
Nombre et pourcentage d'agents disposant d'un abonnement annuel aux transports en commun indemnisé par la Ville (calculé sur l'effectif permanent)	5,5%	6,6%	13,4%	15%	17,7%	20,5%	21,6%	26,70%	Ville / DRH

INDICATEURS « TERRITOIRE, VILLE DURABLE »

Indicateur de référence	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Source
Longueur cumulée des voies apaisées* (en km) * Zones 30 et de rencontres, aires piétonnes, pistes et bandes cyclables	55	64	66	81	84	84	84	91	Ville / Dir. Domaine Public
Nombre de Pessacais ayant bénéficié de conseils en matière d'économies d'énergie lors des permanences individuelles et téléphoniques réalisées par les conseillers de la MPS d'Artigues (hors événementiels). Nombre de Pessacais ayant bénéficié de conseils par l'ensemble des EIE	Ø	Ø	Ø	20	25	35 126	96 183	176 283	Ville / Mission Agenda 21
Gaz à effet de serre directs du territoire ($ktonnesCO_2$) calculés tous les 3 ans par l'Agence locale de l'énergie, dans le cadre de l'actualisation du bilan énergétique (les chiffres de 2007 et 2010 ne sont pas comparables du fait de l'évolution de la méthode de comptabilisation)	271	ND	ND	319	ND	ND	ND	ND	Ville / MA21-ALEC

[1] **Nos calculs sont non corrigés des variations climatiques. Certaines différences s'expliquent par des périodes de grand froid ou par des années aux températures douces. Pour rappel, l'année 2010 a été marquée par un hiver rude et l'année 2011 par des températures hivernales douces. Sur l'ensemble des factures de fluides (électricité, gaz, eau), un décalage de relevés et de facturation des fournisseurs peut engendrer des fluctuations des consommations.**

FINALITÉ BIODIVERSITÉ

INDICATEURS D'EXEMPLARITÉ MUNICIPALE

Indicateur de référence	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Source
- Consommation en eau des bâtiments (m^3)	64215	50272	51740	48982	45885	50136	48393	45 918	Ville / Dir. Bâtiments
- Indice de consommation en eau des bâtiments (m^3/m^2)	0,64	0,50	0,51	0,48	0,45	0,50	0,48	0,45	
- Facture en eau des bâtiments (€/an.hab)	2,64	2,41	2,49	2,43	2,35	2,66	2,76	2,42	
- Consommation en eau pour l'arrosage (m^3)	34072	16885	23014	29113	30011	20693	22823	19866	Ville / Dir. Bâtiments
- Facture en eau pour l'arrosage (€ / an.hab)	0,78	0,47	0,61	0,75	0,78	0,62	0,87	0,74	
Surface et part du territoire bénéficiant d'inventaires biodiversité (ha) * Chiffre intégrant l'étude PEANP	0	109 soit 2,81% de la surface totale	110 soit 2,83% de la surface totale	110 soit 2,83% de la surface totale	917* soit 23,6% du territoire	1069 27,5% de la surface totale	1100	1113,3 28,68% de la surface totale	Ville / Dir. Environnement Aménagement urbain

INDICATEURS « TERRITOIRE, VILLE DURABLE »

Indicateur de référence	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Source
Surface de jardins partagés (m^2)	3930	27100	27150	28150	28350	29850	29850	31250	Ville / Environnement
Superficie des espaces naturels communaux gérés selon des **procédés écologiques et/ou certifiés** (ha)	Ø	2,3	88,3	88,3	100,9	100,9	110	110	Ville / Environnement

FINALITÉ CONSOMMATION

INDICATEURS D'EXEMPLARITÉ MUNICIPALE

Indicateur de référence	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Source
Part des denrées de la retauration collective à haute valeur environnementale incluant : denrées issues de l'agriculture biologique, du commerce équitable, productions locales (Aquitaine et Midi Pyrénées)*	ND	ND	7%	12%	15%	22,9%	23%	29%	Ville / Dir. Restauration
Papier : Nombre moyen de ramettes acheté/an pour les services municipaux **	6800	4800	4000	5400	5200	5400	4800	4600	Ville / Service Imprimerie
Capacité de désendettement - en années (nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser son encours de dette)	0	0,1	0,1	0,2	0,6	1,5	1,8	1,5	Ville / Dir. Finances

INDICATEURS « TERRITOIRE, VILLE DURABLE »

Indicateur de référence	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Source
Nombre de pessacais ayant bénéficié des formations « guides-composteurs »	Ø	9	23	28	41	53	63	63	Ville / Mission Agenda 21

*** Menus établis dans le respect du principe de saisonnalité, exempts d'OGM et de matières grasses hydrogénées**
**** En 2008 et 2009, le service Imprimerie a épuisé ses stocks et ainsi moins commandé.**

FINALITÉ ÉPANOUISSEMENT

INDICATEURS D'EXEMPLARITÉ MUNICIPALE

Indicateur de référence	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Source
Effectif permanent des agents municipaux * effectif Ville + CCAS ** Depuis 2012, les temps non complets inférieurs à 50% ne sont plus considérés comme des permanents	788	803	975*	987*	1007**	967**	974**	988**	Ville / DRH Bilan social
Part des femmes et niveau de responsabilité dans l'administration Par cadre d'emplois : A/B/C	A 49% B 65% C 67%	A 48% B 64% C 68%	A 53%* B 67%* C 72%*	A 55%* B 67%* C 72%*	A 57%* B 66%* C 71%*	A 55%* B 68%* C 72%*	A 55%* B 66%* C 72%*	A 52%* B 67%* C 72%*	Ville / DRH Bilan social
Nombre de journées de formation continue	4083	4100	4254*	4445*	3817*	2876*	4162	3735	Ville / DRH
Part des agents et des élus ayant bénéficié de journées de formation continue	75%	88%	80%*	79%*	70%*	65%*	77%	77%	Ville / DRH
Budget alloué à la formation des agents (€) *budget formation Ville + CCAS	293859	330642	424934*	401872*	405045*	389394*	441675*	406369	Ville / DRH

INDICATEURS « TERRITOIRE, VILLE DURABLE »

Indicateur de référence	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Source
Effectifs scolaires	4803	4700	4688	4688	4617	4709	4769	4887	Ville / Dir. Education
Taux d'évolution des effectifs scolaires	ND	-2,14%	-0,25%	0%	-1,51%	+1,99%	+1,27%	+2,47%	Ville / Dir. Education
Nombre moyen d'enfants fréquentant la restauration scolaire / jour (hors mercredi)	-	-	-	**2010-2011** 3506	**2011-2012** 3580	**2012-2013** 3765	**2013-2014** 3866	**2014-2015** 3865	Ville / Dir. Education
Nombre moyen d'enfants fréquentant les accueils périscolaires / jour* *moyenne de fréquentation quotidienne des accueils de loisirs périscolaires du soir	**2007-2008** 1121	**2008-2009** 1057	**2009-2010** 1180	**2010-2011** 1223	**2011-2012** 1289	**2012-2013** 1188	**2013-2014** 1300	**2014-2015** 1240	Ville / Dir. Education
Nombre moyen d'enfants fréquentant les ateliers éducatifs	-	-	-	-	-	-	-	**2014-2015** 3923	Ville / Dir. Education
Nombre de licenciés sportifs habitant Pessac	ND	9303	9466	9612	9615	10460	10848	10848	Ville / Dir. Sport
Nombre d'associations sur Pessac (estimation)	ND	ND	ND	630	676	650	650	650	Ville /Dir. Vie Associative
Nombre de structures éducatives ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du dispositif « les Juniors du développement durable »	5	3	4	7	7	4	7	7	Ville / Mission Agenda 21
Nombre d'emprunteurs actifs dans les bibliothèques	7508	7461	7766	9312	10081	10583	10830	10964	Ville / Dir. Culture
Évolution des prêts dans les bibliothèques	307094	325670	346627	381552	409151	438984	446594	429810*	Ville / Dir. Culture
Fréquentation annuelle de la Maison municipale Frugès	3090	3291	3605	3773	4500	5504	6278	6060	Ville / Dir. Culture

*** A compter de 2009, l'ensemble des indicateurs intègre les données du CCAS suite à la mutualisation de la gestion des Ressources humaines de la Ville et du CCAS.**
**** Fermeture estivale longue, du fait de travaux de réaménagement de l'espace adulte.**

VILLE DE PESSAC
Mission Agenda 21
Place de la Ve République
33600 Pessac
Tél : 05 57 93 63 40
Fax : 05 57 93 63 35
accueil-agenda21@mairie-pessac.fr
http://agenda21.mairie-pessac.fr

CONSULTEZ LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015
et les précédents sur : **http://agenda21.mairie-pessac.fr**

Ce rapport est aussi le vôtre ! Une suggestion ? Un commentaire ? Écrivez-nous à **accueil-agenda21@mairie-pessac.fr**

2008 - 2010 | 2010 - 2012 | 2013 - 2015
Territoire labellisé Rubans du développement durable
Pessac

Cit'ergie European Energy Award®

AGENDA 21 LOCAL FRANCE